

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1166 rapportant celle n° 1106 du 16 septembre 1946.

n° 1166

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1946

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro
30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant suppression des pelotons méharistes et rétablissant la milice indigène, et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vu la décision n° 1105 du 16 septembre 1946 portant licenciement, par mesure disciplinaire, du milicien de 1er classe Dahir Mahammoud (matricule 904)

Sur proposition du chef de bataillon commandant la milice indigène en Côte française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est rapportée la décision n° 1100 du 16 septembre 1946 portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 1er classe Dahir Mahammou (mle 901), l'intéressé ayant été retenu par les autorités anglaises à cause d'épidémie de malaria.

Le Chef de bataillon.chef du Cabinet militaire,LABARSOUQUE.